


CHARTRE DE BONNE CONDUITE AUX SERVICES PERISCOLAIRES

Le but de cette charte est de préciser certaines règles pour rendre la vie ensemble plus agréable dans le respect de tous.

Le personnel communal a toute autorité pour faire appliquer cette charte

Les enfants	
Règles à respecter	Sanction en cas de non respect
Je respecte les règles de politesse : bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît	Avertissement oral
Je parle calmement et <u>uniquement</u> aux enfants de ma table. Je ne dois pas crier.	Avertissement oral + changement de place
Je respecte le matériel	Avertissement oral
Je me range par deux pendant toute la durée des trajets et je respecte les consignes de sécurité	Mot aux parents à rapporter signé à la Mairie
Je mange proprement, je ne joue pas avec la nourriture	Mot aux parents à rapporter signé à la Mairie
Je ne suis pas vulgaire, je n'insulte pas mes camarades	Avertissement écrit
Je ne me bagarre pas 	Avertissement écrit
Je respecte le personnel, je n'insulte pas le personnel	Exclusion

Trois avertissements oraux = mot aux parents

Trois mots aux parents = Avertissement écrit

Trois avertissements écrits = exclusion (temporaire ou définitive)

Manque de respect = exclusion

Les parents	
Règles à respecter	Sanction en cas de non respect
Je respecte les horaires : 7h30 - 18h30	Pénalité
Je respecte les modalités d'inscription et de désinscription (au plus tard 9h30 pour le jour même)	Pénalité
Je respecte le délai de paiement	Radiation des services périscolaires

J'ai pris connaissance du règlement ainsi que de la charte de bonne conduite et je m'engage à les respecter.